

District Saône et Loire de Football



Siège social :

57 rue Jean BOUVERI - BP136 - 71300 MONTCEAU LES MINES

Tél. : 03.85.67.90.90

Établissement :

15 rue Louis Aragon – 71100 SAINT REMY

Tél. : 03.85.93.07.24

COMMISSION COMPETITIONS

PV n°10 du 27 septembre 2018

Présents:

MM MATHEY, MOSCATO, FERNANDES, DOUHAY, GIVERNET, SŒUR, DEGRANGE, DESCHAMP.

COUPES

Trouver en annexe le tirage des coupes effectué ce jour, les rencontres se dérouleront le 14/10/2018 sur le terrain du premier nommé.

REPORT DE MATCH COUPE CREDIT AGRICOLE (suite à journée de championnat pour les D4)

Remis au 1/11/2018 :

ST CHRISTOPHE NE BRIONNAIS 1 – SALORNAY 2

SUD FOOT 3 – ST LEGER LES PARAY

LAIZE 2 – LA ROCHE VINEUSE 2

TRAMAYES 2 – CLUNY FOOT

CLESSE 2 – MACON SPORTING 2

BOIS DU VERNE 2 – MONTCEAU TEAM 2

MALTAT/VITRY – ST VINCENT 2

ETANG 2 – BLANZY 2

TORCY ASJT 2 – MARMAGNE 2

CRISSEY 2 – ABERGEMENT DE CUISERY 2

RULLY 2 – SAGY 3

VARENNES LE GRAND 2 – BRANGES 2

CHALON PORTUGAIS – VERDUN 2

SGPB 2 – ST MARCEL 3

MELLECEY MERCUREY 2 – LESSARD 2

SIMARD 2 - ABERGMENT STE COLOMBE 2

Remis au 11/11/2018 :

CHAUFFAILLES 2 – ST MARTIN SENOZAN 2

Le Président
André GIVERNET

Le secrétaire
Franck MOSCATO

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission compétente dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues aux articles 188 et 190 Règlements Généraux de la F.F.F.

L'exécution provisoire des sanctions est prononcée et compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel des sanctions prononcées.